

BULLETIN LIAISON 2017/2018 **N°32 – Réunion du 03 MAI 2018**

Visioconférence : Mrs FELIX G., SELLAM J., DAHERON J.C., GUYOMARCH Y., NANA T., SOARES D. et SOULIER T.
Auditeur : M. BRAULE S.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Prochaine parution du bulletin N°33 **du 17 mai 2017**

FLASH

AUDIOGRAMME ICSD POUR D.C.L.

Pensez à remplir l'audiogramme ICSD avant 3 mois des compétitions de D.C.L.
lien ci : <http://www.deaflympics.com/audiogramform.asp>

En cas de besoin du numéro d'audiogramme ICSD, vous devez vous adresser à CCSSF par le courriel à l'adresse ci-dessous : p.fourastie@handisport.org

COMMUNIQUE

IMPORTANT : IL FAUT ARRÊTER D'APPELER ABUSIVEMENT A UN MEMBRE DE LA COMMISSION PAR FACETIME OU ENVOYER DES SMS POUR DES QUESTIONS SUR LE CHAMPIONNAT OU SUR L'EQUIPE DE FRANCE SAUF URGENCE SURTOUT A Mr FELIX ou à Mr NANA.
NE PAS MELANGER ENTRE LES AMIS ET LA CFFS.

Nous ne répondons plus aux mails personnels ni dans le bulletin.

Page : 1 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Pour tout contact avec la CFFS, veuillez utiliser les deux mails uniquement ci-dessous :

ALLAIN Brice : b.allain@handisport.org
Membre de la CFFS : contact@football-sourds.fr

- A date de ce jour, les chèques à l'ordre de la CFFS en règlement des amendes devront être expédiés à l'adresse suivante :

M. SOARES Dominique
CFFS
17 rue de Vienne
91670 ANGERVILLE

- La CFFS demande aux clubs de ne plus envoyer de mails le jeudi soir. Le dernier délai est fixé au mercredi sauf cas d'extrême urgence.
Merci pour votre compréhension.

- **Il est très important de ne pas oublier de remplir vos coordonnées du club sur le formulaire que la CFFS vous a envoyé. C'est hyper urgent pour mettre à jour dans notre site de CFFS afin que nous puissions vous adresser d'autres informations par mail du club et non pas par mail personnel.**

- **Attention, la commission n'accepte plus les chèques personnels pour les amendes administratives, les avertissements sauf cas exceptionnel (ex : mutations,..)**

- **Si le joueur habitant hors-région ou joueur nouveau participe aux compétitions officielles sans l'autorisation de la CFFS, le match sera perdu par pénalité.**

-**Pour tous les envois des dossiers volumineux à la CFFS (contact@football-sourds.fr), ne pourra pas recevoir plus (+) de 8 MO pour l'envoi de mail.**

-**Pour tous les courriers avec en tête du club, la cffs ne prend pas en compte au format ODT, ni WORD, ni JPEG. Nous n'acceptons que le format en PDF qui est obligatoire.**

INFORMATION

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE SAMEDI 19 MAI 2018 A 14H00

Stade Municipal de Bois Barrais
rue de Conflans
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL 11 MASCULIN pendant 2 journées des 9 et 10 juin 2018 :

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS
RN 568, Quartier la Palunettes
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

SURCLASSEMENT

RAPPEL

Les joueurs nés en 1999, 2000, 2001 et 2002. Les joueurs âgés de 16 ans révolus et n'ayant pas encore atteint leur 18 ans à la date de la rencontre pourront jouer en catégorie seniors sous réserves de produire à la Commission Fédérale de Football des Sourds une autorisation médicale signée (dossier de surclassement) à défaut, la licence sollicitée ne peut être délivrée. Cette autorisation sera revêtue de la signature du chef de famille autorisant le joueur à pratiquer en catégorie «senior». En l'absence de surclassement, le joueur n'est pas qualifié pour son Club

Liste des joueurs qualifiés :

Voir le bulletin N°25 du 15/03/2018

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



ENGAGEMENTS DES COMPETITIONS 2018/2019

ENGAGEMENTS MASCULINS :

- COUPE, CHAMPIONNAT de FRANCE FOOTBALL à 11 et FUTSAL : **180 €**
- COUPE, CHAMPIONNAT de FRANCE FOOTBALL à 11 : **125 €**
- CHAMPIONNAT de FRANCE FUTSAL : **55 €**
- CHALLENGE VETERANS à 7 : **35 €**
- COUPE de RUBENS : GRATUIT MAIS PAS REMBOURSEMENT FRAIS DE KILOMETRIQUE EN FINALE

ENGAGEMENTS FEMININS :

- CHALLENGE à 8, COUPE de FUTSAL et CHAMPIONNAT de FUTSAL : **100 €**
- CHALLENGE à 8, CHAMPIONNAT de FRANCE FUTSAL : **60 €**
- COUPE de FUTSAL et CHAMPIONNAT de FRANCE FUSTAL : **50 €**
- CHAMPIONNAT de FRANCE FUSTAL : **35 €**
- **NOUVEAU PROJET DE LA COUPE de RUBENS FUTSAL 1^{ère} DIVISION FEMININ et 2^{ème} DIVISION FEMININ : GRATUIT MAIS PAS REMBOURSEMENT FRAIS DE KILOMETRIQUE EN FINALE.**

INFORMATION :

1- Les engagements des clubs pour les compétitions Masculins et Féminines 2018/2019 sont en ligne et à télécharger sur notre site :

<http://football-sourds.com/category/cffs-10/>

****Attention, ces engagements doivent impérativement retourner et signé avec le chèque avant le 1er Juin 2018****

Page : 4 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

2- Pour la présentation des clubs à l'Assemblée Générale de la CFFS pour Samedi 30 Juin 2018, ce dossier est à télécharger ci lien :

http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2018/04/ENGAGEMENT_AG.pdf

****Il faut remplir l'engagement et à retourner IMPERATIVEMENT avant le 15 mai 2018****

Remplir les bulletins d'engagement de la saison 2018/2019 et à retourner :

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

M. SOARES Dominique
CFFS
17 rue de Vienne
91670 ANGERVILLE

Connectez-vous régulièrement afin de vérifier.

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE DE FUTSAL (F) et CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL (F) 2018/2019

1. **A.S.S.S. CAEN (F)** (Reçu chèque de 50 €)

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2018

Le bulletin fourni par la CFFS doit obligatoirement nous être retourné signer pour le **15 mai 2018 au plus tard**

Pour participer à cette assemblée :

- Tenue correcte exigée ou survêtement avec le logo de votre club
- Licences « cadre football »

Pour télécharger l'engagement pour l'assemblée Générale 2018 ce lien :

http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2018/04/ENGAGEMENT_AG.pdf

Pour télécharger l'engagement pour les compétitions ce lien :

<http://football-sourds.com/category/cffs-10/>

Attention :

Date limite pour l'assemblée Générale : **15 mai 2018**

Date limite pour les engagements aux compétitions 2018/ 2019 : **1er Juin 2018**

LES QUESTION POSÉES PAR LES CLUBS (3) devront parvenir sur papier en- tête du club pour **le 15 mai 2018 au plus tard.**

La CFFS ne prends pas en charges les frais de repas pour les dirigeants du club lors de l'AG.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PRESENCE DU CLUB A L'ASSEMBLEE GENERAL DU 30 JUIN 2018

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



MASCULINS

1. A.S.S.S. CAEN
2. C.S.S. REIMS
3. D.L.S. CERGY-PONTOISE
4. D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES
5. O.S. VERSAILLES
6. O.S.CHENNEVIERES

FEMININS

1. – D.L.S. CERGY-PONTOISE

CALENDRIER OFFICIEL 2017/2018

Le 19 mai 2018 :

Du 09 et 10 juin 2018 :

Le 16 Juin 2018 :

Finale de la Coupe de France

Phase Finale du Championnat de France à 11

Pologne – France (en cours) Qualification CE 2019

Page : 6 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Du 23 et 24 juin 2018 : Championnat de France à 11 des Inter-Régions
Le 30 juin 2018 : Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.

Du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018 : Qualification championnat d'Europe futsal

Du 2 septembre 2017 au 14 octobre 2018 : Qualification Championnat d'Europe à 11

Du 04 au 13 décembre 2018 : Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande

Du 22 juin au 6 juillet 2019 : Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce

Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

Mise à Jour le 08 mars 2018

CALENDRIER OFFICIEL 2018/2019

Le 08 septembre 2018 : Trophées Champions à 11

Le 15 septembre 2018 : Championnat de France à 11 par zone

Le 22 septembre 2018 : Tour préliminaire de la Coupe de France à 11

Le 29 septembre 2018 : Championnat de France à 11 par zone

Le 06 octobre 2018 : Championnat de France à 11 par zone
Championnat de France de Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans

Le 13 octobre 2018 : Championnat de France à 11 par zone
Championnat de France de Futsal Féminine

Le 20 octobre 2018 : Match international à 11

Le 27 octobre 2018 : 1/8^{ème} Finale de la Coupe de France à 11
Tour préliminaire de la Coupe de France de Futsal Féminine

Du 01 au 04 novembre 2018 : Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine

Le 03 novembre 2018 : Championnat de France à 11 par zone

Le 10 novembre 2018 : Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans

Le 17 novembre 2018 : Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine

Le 24 novembre 2018 : Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



- Le 01 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Le 06 au 14 déc. 2018 : **Championnat d'Europe Futsal Féminin à Tampere en Finlande.**
- Le 15 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Le 12 janvier 2019 : Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
- Le 19 janvier 2019 :** 1/4^{ème} Coupe de France de Futsal Féminin
Du 26 janvier 2019 : **Phase Finale du Championnat de France Futsal 2^{ème} division (M)**
- Le 26 janvier 2019 :** Challenge Football à 7 Vétérans
Le 02 février 2019 : Championnat de France à 11 par zone
Du 09 et 10 février 2019 : Phase Finale du Championnat de France Futsal (M) et (F)
- Le 16 février 2019 :** 1/2^{ème} Coupe de France de Futsal Féminin
1/4^{ème} Finale de la Coupe de France
- Le 23 février 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 02 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
Le 09 mars 2019 : **Match international à 11**
- Le 16 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
Le 23 mars 2019 : Championnat de France à 11 par zone et
Match international Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 30 mars 2019 :** Finale de la Coupe de France de Futsal Féminin
1/2^{ème} Finale de la Coupe de France
- Le 06 avril 2019 :** **Match international à 11**
Le 13 avril 2019 : **Championnat de France à 11 (1/4 finale aller)**
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 20 avril 2019 :** **Championnat de France à 11 (1/4 finale retour)**
Le 27 avril 2019 : **Championnat de France à 11 (1/2 finale aller)**
Du 03 au 05 mai 2019 : **Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine**
Le 04 mai 2019 : **Championnat de France à 11 (1/2 finale retour)**
Le 11 mai 2019 : **Finale de la Coupe de France**
Le 18 mai 2019 : **Championnat de France à 11 (finale aller)**
Le 25 mai 2019 : **Championnat de France à 11 (finale retour)**
Du 31 mai au 02 juin 2019 : **Stage de l'Equipe de France de Football à 11**
- Le 15 juin 2019 :** **Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.**
- Du 22 juin au 6 juillet 2019 :** **Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce**
- Du 02 septembre 2017 au 14 octobre 2018 :** **Qualification Championnat d'Europe à 11**

Page : 8 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Du 04 au 13 décembre 2018 : Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande

Du 22 juin au 6 juillet 2019 : Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce

Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

Mise à Jour le 26 avril 2018

COMPÉTITIONS DE LA SAISON 2018/2019 PROVISOIRE (selon l'engagement)

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

MASCULIN

COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

20 Engagements : OS CHENNEVIERES, ESS VITRY, ASSS CAEN, AS POITIERS, CSS REIMS, OS MASSY, OSS VILLEURBANNE, CR MARSEILLE S, DLS GERY-PONTOISE/OS VERSAILLES, ASS BORDEAUX, ACS MARSEILLE, CSSM PARIS, ASS LYON, CSS NANTES, AS TOLOSA, OSCP AURAY, CSS RENNES, SCS AVION, ASS TOULON/NICE SLS, CSS MONTPELLIER

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



ZONE A

- CSS RENNES
- ASSS CAEN
- CSS NANTES
- OSCP AURAY
- ILE DE FRANCE

ZONE C

- AS POITIERS
- ASS BORDEAUX
- AS TOLOSA
- ILE DE FRANCE
- RHONE-ALPES

ZONE B

- CSS REIMS
- ILE DE FRANCE
- ILE DE FRANCE
- SCS AVION
- ILE DE FRANCE

ZONE D

- ACS MARSEILLE
- CR MARSEILLE S
- ASS TOULON/NICE SLS
- CSS MONTPELLIER
- RHONE-ALPES

Commission Fédérale Football des Sourds



Tirage en sort aux 5 clubs de l'ILE DE France et 2 clubs de RHONE-ALPES pour les répartir parmi les 4 zones.

Règlement : **Qualification au Championnat de France Football à 11 : Les deux premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés au Championnat de France Football à 11.**

Il n'y aura pas de tirage au sort :

a) 1/4 Finale (aller et retour)

2^{ème} Zone B vs 1^{ère} Zone A

2^{ème} Zone D vs 1^{ère} Zone C

2^{ème} Zone A vs 1^{ère} Zone B

2^{ème} Zone C vs 1^{ère} Zone D

b) 1/2 Finale (aller et retour)

2^{ème} Zone B ou 1^{ère} Zone A (1) vs 2^{ème} Zone D ou 1^{ère} Zone C (2)

2^{ème} Zone A ou 1^{ère} Zone B (3) vs 2^{ème} Zone C ou 1^{ère} Zone D (4)

c) Finale (aller et retour)

(1 ou 2) vs (3 ou 4)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN :

1^{ère} Division

16 Engagements : CSSM ANZIN, ASS ARRAS, OS CHENNEVIERES, CSS REIMS, CSSM PARIS, ASS LYON, OSS VILLEURBANNE, ASS TOULON, ASSS CAEN, ESS VITRY, OS VERSAILLES, OCSP AURAY, ASCSS MULHOUSE, ASS BORDEAUX, CR MARSEILLE S, CSS MONTPELLIER

<u>ZONE 1A</u>	<u>ZONE 1B</u>	<u>ZONE 1C</u>	<u>ZONE 1D</u>
NORD	NORD	ILE DE FRANCE	RHONE-ALPES
ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	CSS MONTPELLIER
ASSS CAEN	CSS REIMS	RHONE-ALPES	CR MARSEILLE S
OCSP AURAY	ASCSS MULHOUSE	ASS BORDEAUX	ASS TOULON

Pour 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 4 clubs de l'ILE DE FRANCE, 2 clubs de RHONE-ALPES et 2 clubs de NORD pour les répartir parmi les 4 zones.

Page : 10 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation



Commission Fédérale Football des Sourds

Les 2 premiers clubs de 1ère Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

2^{ème} Division

13 Engagements : OCS ROUEN, ASCS SAINT-BRIEUC, ASS STRASBOURG, AH AUXERRE, CSS NANTES, ASCS CLERMONT-FERRAND, CSS AMIENS, ASLS NANCY, **DLS CERGY P.**, **OS MASSY**, AS POITIERS, ACS MARSEILLE, CSS RENNES

<u>ZONE 2A</u>	<u>ZONE 2B</u>	<u>ZONE 2C</u>	<u>ZONE 2D</u>
ASCS SAINT-BRIEUC	OCS ROUEN	ASS STRASBOURG	AH AUXERRE
CSS RENNES	CSS AMIENS	ASLS NANCY	ASCS CLERMONT-F.
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ACS MARSEILLE
AS POITIERS			

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 2 clubs de l'ILE DE France pour les répartir parmi les 4 zones.

Les 2 premiers clubs de 2ème Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 26 janvier 2019.

CHALLENGE DE FRANCE DE FOOTBALL VETERANS A 7 MASCULIN :

4 Engagement : ASS BORDEAUX, CSSM PARIS, AS TOLOSA, ESS VITRY

FEMININ

COUPE DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ :

13 Engagements : ASSS CAEN, DLS CERGY-PONTOISE, CSSM PARIS, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CSS RENNES, C.S.S. ANGERS, O.S. MASSY, C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA

Page : 11 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ:

15 Engagements : ASSS CAEN, DLS CERGY-PONTOISE, CSSM PARIS, ASS STRASBOURG, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CR MARSEILLE S, CSS RENNES, C.S.S. ANGERS, de l'**O.S. MASSY**, du C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA

<u>ZONE AF</u>	<u>ZONE BF</u>	<u>ZONE CF</u>	<u>ZONE DF</u>
CSS RENNES	ASS STRASBOURG	ILE DE FRANCE	CR MARSEILLE S
ASSS CAEN	ILE DE FRANCE	ASS BORDEAUX	CSS MONTPELLIER
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	AS POITIERS	A.S. COGNIN
CSS ANGERS		AS TOLOSA	ASCS CLERMONT-F.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 3 clubs de l'ILE DE France pour les répartir parmi les 4 zones.

Les 2 premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



NOUVEAU PROJET

COUPE DE RUBENS DE FUTSAL FEMININ DE 1^{ère} DIVISION ET 2^{ème} DIVISION :

**Mois du mars au mai 2019
(Gratuit d'engagement)**

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



1^{ère} DIVISION Féminin : 8 clubs qualifiés au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

2^{ème} DIVISION Féminin : les autres clubs non-qualifiés au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

Mise à Jour le 29 mars 2018

RAPPORT DU MATCH HONGRIE - POLOGNE DU 28 AVRIL 2018

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



HONGRIE



POLOGNE

Dominique et Moi, nous nous sommes déplacés à Budapest le samedi 28 avril pour une journée (aller et retour) pour superviser le match car nous allons rencontrer la Pologne le samedi 16 juin à Varsovie. Nous avons pris note le jeu de la Pologne qui nous fut surprenant le niveau était faible.

Les hongrois ont joué à 10, dès 15 première minute de la 1ère mi-temps après l'expulsion d'un joueur hongrois pour dissimulation du dernier défenseur. Les Hongrois méritent leur victoire court 1 à 0.

Nous avons vu le terrain qu'il n'est pas vraiment en norme pour jouer car beaucoup de trou sur le terrain est très dangereux pour les joueurs, on a vu les poteaux et la barre transversale en forme carrée.

Nous sommes très bien accueillis par l'organisateur de la Hongrie surtout mon collègue hongrois Hérincs Róbert

Les bleus attendent le dernier match contre la Pologne pour pouvoir se qualifier la phase finale du championnat d'Europe en Crète à **Héraklion** en 2019.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



RESULTATS DU 28 AVRIL 2018

CHALLENGE VETERANS

1ère Journée du 11/11/2017		Score	
C.S.S.M. PARIS	6 - 1		A.S. TOLOSA
E.S.S. VITRY	6 - 0		A.S.S. BORDEAUX
A.S.S. BORDEAUX	0 - 8		C.S.S.M. PARIS
E.S.S. VITRY	3 - 1		A.S. TOLOSA
E.S.S. VITRY	1 - 4		C.S.S.M. PARIS
A.S.S. BORDEAUX	1 - 4		A.S. TOLOSA
2ème Journée du 02/12/2017			
A.S. TOLOSA	3 - 2		E.S.S. VITRY
A.S.S. BORDEAUX	1 - 4		C.S.S.M. PARIS
A.S.S. BORDEAUX	1 - 1		E.S.S. VITRY
A.S. TOLOSA	2 - 4		C.S.S.M. PARIS
C.S.S.M. PARIS	5 - 0		E.S.S. VITRY
A.S. TOLOSA	3 - 0		A.S.S. BORDEAUX
3ème Journée du 03/02/2018			
C.S.S.M. PARIS	(8-1) 8-0		(Pé) A.S. TOLOSA
E.S.S. VITRY	5 - 0		A.S.S. BORDEAUX
A.S.S. BORDEAUX	0 - 5		C.S.S.M. PARIS
E.S.S. VITRY	(3-1) 3-0		(Pé) A.S. TOLOSA
A.S.S. BORDEAUX	(2-3) 2-0		(Pé) A.S. TOLOSA
E.S.S. VITRY	2 - 7		C.S.S.M. PARIS

PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FOOTBALL à Chateauneuf-les-Martigues (13220) des 09 et 10 juin 2018

CLUBS QUALIFIES :

ZONE OUEST

- C.S.S. RENNES
- A.S.S.S. CAEN

ZONE EST

- O.S. CHENNEVIERES
- C.S.S. REIMS

Page : 15 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

ZONE RHONE-ALPES

- C.S.S.M. PARIS

ZONE SUD-OUEST

- A.S. POITIERS

- D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES

ZONE SUD

- A.S.S. TOULON/NICE S.L.S.

FRAIS DE KILOMETRIQUE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Match	Km aller pour une voiture	Total par personne inscrite sur la feuille de match et présente sur le terrain		Total pour 24 personnes maximum inscrits sur la feuille
Phase Finale à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES				
CSS RENNES	1020 KM	17,00 €	ou	408,00 €
ASSS CAEN	994 KM	16,57 €	ou	397,60 €
OS CHENNEVIERES	768 KM	12,80 €	ou	307,20 €
CSS REIMS	790 KM	13,17 €	ou	316,00 €
CSSM PARIS	764 KM	12,73 €	ou	305,60 €
AS POITIERS	773 KM	12,88 €	ou	309,20 €
DLS/OS VERSAILLES	770 KM	12,83 €	ou	308,00 €
ASS TOULON/NICE	92,10 KM	1,54 €	ou	36,84 €

DISCIPLINE

Commission de discipline : Réunion du 03 mai 2018

Président : Mr SELLAM J.

Présents : Mrs. FELIX G. SOULIER T.

Visioconférence : M.

CAS : Conduite anti sportive

Jl : Jeu irrégulier

FG : Faute grossière

PIA : Propos injurieux envers arbitre

RCI : Récidive conduite inconvenante

CR : Coup Réciproque

CDA : Contestation des décisions d'arbitre

La Commission de Discipline décide compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions disciplinaires figurant dans les procès-verbaux ci-après.

Les décisions prises en première instance par la Commission de Discipline de la CFFS sont susceptibles d'appel devant **le Jury d'appel de la Commission de Discipline de la FFH**, par courrier recommandé, sur papier à en-tête du club, par télécopie (fax) ou courriel (mail) sur papier à en-tête du club en pièce jointe **en PDF**, dans un délai de **7 jours** à partir de la date de notification de la décision (qu'elle soit par publication sur le bulletin de liaison, courriel ou par courrier postal) la première date étant à prendre en compte.

L'appel est gratuit.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN DU SAMEDI 24 MARS 2018

ZONE SUD-OUEST

Reprise du dossier du MATCH N°45 : A.S. POITIERS - A.S.S BORDEAUX

Commission d'Appel du 25 avril 2018

Relevé des décisions

Procès- verbal complet sous quelques jours

Appel AS POITIERS : Décision de première instance infirmée.

Le Président,
Angelo SETTINI

Après la décision de la commission d'appel de la FFH, la commission rembourse au club d'AS POITIERS d'un montant de 160 € par chèque au courrier dans les prochains jours.

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FOOTBALL ET DE FUTSAL

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DE LISTE DES JOUEURS (SES) SUSPENDUS DE FOOTBALL A 11 DE LA SAISON 2015 au 2017

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES INTER-REGIONS DES SUSPENDUS DE FOOTBALL DE LA SAISON 2018

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FUTSAL DE LA SAISON 2015 au 2017

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



AMENDES ADMINISTRATIVES

RECTIFICATION DU BULLETIN N°29 du 12/04/2018

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL à 11

samedi 24 mars 2018

5ème Journée

ZONE SUD-OUEST

Match N°45

A.S. POITIERS (Masculin)		
1er avertissement		
KOUIDER AZIZ J060829	CAS	10 €
1ère expulsion		
KOUIDER AZIZ J060829		18 €
3ème avertissement (2ème récidive)		
LEBLANC JEREMY J165468	CAS	18 €
Limite du 16/04/2018		TOTAL
		46 €

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN

samedi 25 novembre 2017

4ème Journée

2ème DIVISION

ZONE 2E

Match N°2E54

A.S.C.S. CLERMONT-FERRAND (Masculin)		
AMENDES ADMINISTRATIVE		
MOTIF	AMENDES	
Refus du club de régler les frais d'arbitrage au club adverse	43 €	
Limite du 21/05/2018		TOTAL
		43 €

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



CHALLENGE A 7 VETERANS

Page : 19 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

samedi 28 avril 2018

A.S.S. BORDEAUX (Veterans)	
AMENDES ADMINISTRATIVE	
MOTIF	AMENDES
Retard de feuille de match sous 48 heures par courrier postale	25 €
Limite du 21/05/2018	TOTAL 25 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE A 11 du 30/09/2017, 07/10/2017, 14/10/2017, 03/03/2018, 24/03/2018, 21/04/2018 et COUPE DE FRANCE (M) DU 23/09/2017 + MAJORATION de 50%

SCS AVION (145,50€) + (154,50€) + (66,00€) + (36,00€) + (20€) + (91€) + (306€) = 819,00 €

- 1) Date du 22/02/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 719,00€
- 2) Date du 20/03/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 619,00€

CHAMPIONNAT DE FRANCE A 5 (F) du 06/01/2018 + MAJORATION de 50%

CSS ANGERS (30€ + 15€ = 45€)

Bien reçu votre chèque de 30€, mais on manque de 15€

CHAMPIONNAT DE France ZONE du 03/03/2018 + après MAJORATION DE 50%

ASS LYON (30€ + 15€ = 45€) et AS TOLOSA (10€ + 5€ = 15€)

1^{er} RAPPEL : CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE du 24/03/2018 : LIMITE du 03/05/2018

ACS MARSEILLE (83€), ASS LYON (18€).

CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE du 21/04/2018 : LIMITE du 14/05/2018

AS POITIERS (13€), ASS BORDEAUX (13€), ASS LYON (39€), ASS TOULON/NICE SLS (17€), ASS CAEN (13€), CSS MONTPELLIER (26€), CSS NANTES (10€), CSS RENNES (18€), CSSM PARIS (10€), OCSP AURAY (33€), REAL MARSEILLE S (57€).

CALENDRIER DES DELEGUES

Rapport : Mrs

SAMEDI 19 MAI 2018

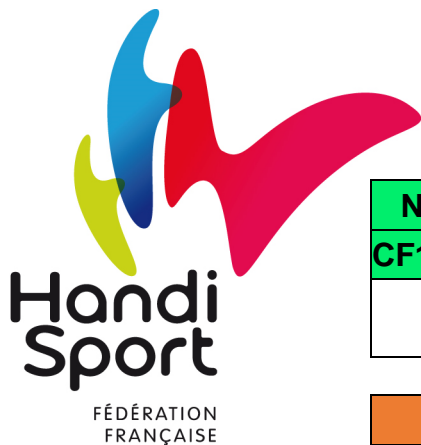
Page : 20 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds



Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



N°	FINALE DE LA COUPE DE FRANCE A 11		DELEGUES
CF19	CSS REIMS	CSSM PARIS	
Stade Municipal de Bois Barraix à 14H00 rue de Conflans, 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES			

SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 JUIN 2018			
PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FOOTBALL A 11 MASCULIN			
COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS RN 568, Quartier la Palunettes, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES			

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 JUIN 2018			
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES INTER-REGIONS FOOTBALL A 11 MASCULIN			
CREPS DU CENTRE 48 avenue du Maréchal Juin, 18000 BOURGES			

COURRIERS

REAL MARSEILLE SOURDS du 26 avril 2018 : Information de son autorisation de prêter son joueur Cyril MISSONNIER au club Sportif des Sourds de Montpellier pour le tournoi du 80ème anniversaire du CSS Montpellier le week end du 19 mai 2018.

Pris note.

CSSM PARIS du 27 avril 2018 : Demande de cachet et signature de la CFFS sur la liste des joueurs participants à DCL du 28 mai au 2 Juin 2018 à Milan (Italie)

La commission fera le nécessaire dans le plus bref délai.

Thierry JOURDAN, délégué du Rhône-Alpes Handisport du 29 avril 2018 : La feuille de match reçue pour son match amical le samedi 28 avril 2018 et nous demande de lui renvoyer la feuille de match vierge pour le samedi 10 mai 2018.

Pris note et la commission a fait le nécessaire pour la feuille de match.

Thierry JOURDAN, délégué du Rhône-Alpes Handisport du 30 avril 2018 : Demande de préparer le championnat de France des inter-régions 2020 dans la région Rhône-Alpes avant le 16 mai 2018.

Page : 21 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Avec regret, il n'y a plus de championnat de France des inter-régions qui a été évoqué lors de la réunion entre CFFS et CTFR-délégués à Bourges du mois de Février 2018.

ASLS NANCY du 30 avril 2018 : Information de son annulation d'organisation du tournoi Grand-Est le samedi 5 mai 2018 en raison de l'insuffisance des engagements.

Pris note.

CSS REIMS du 30 avril 2018 : La feuille de match reçue pour son match amical contre GSV KARLSRUHE le samedi 28 avril 2018.

Pris note.

ASS LYON du 2 mai 2018 : Demande de cachet et signature de la CFFS sur la liste des joueurs participants à DCL du 28 mai au 2 Juin 2018 à Milan (Italie)
La commission ne peut donner son accord puisque il manque beaucoup de numéro d'audiogramme d'ICSD demandé par DCL soit 17 joueurs.

Le club risque de payer une amende de 100 \$ par audiogramme manquant auprès de l'ICSD soit 1 700 \$!

La commission ne souhaite pas mettre le club en péril financier.

ASS BORDEAUX du 2 mai 2018 : Information de sa réception la coupe de Challenge Vétérans à Bordeaux après le samedi 28 avril 2018.

Avec regret de ne pouvoir donner la coupe au club de CSSM Paris vétérans et la commission vous remercie de l'apporter à l'AG du 30 Juin 2018 à Paris.

Pourtant, le colis a été bien réceptionné le 23 avril 2018 par le club d'AS BORDEAUX selon le cachet de la poste.

CSS ANGERS du 2 mai 2018 : Avoir bien payé les 15 € en chèque pour amendes diverses mais ce chèque n'est toujours pas encaissé.

Serait-il possible de renvoyer à nouveau le chèque de ce montant.

La trésorerie n'a toujours pas reçu le chèque de 15 € et prie de le renvoyer à nouveau dans les meilleurs délais.

REAL MARSEILLE SOURDS du 3 mai 2018 : Demande aux clubs qualifiés pour la phase finale de championnat de France à Martigues de lui fournir les logos.

La commission demande aux clubs de faire le nécessaire rapidement.

CSS MONTELLIER du 3 mai 2018 : Information de sa non-participation de Coupe Sud-Ouest organisé par la région Sud-Ouest le samedi 5 mai 2018.

La commission étonne vraiment sa décision pourtant la région Sud-Ouest a du changer le lieu du match à la demande du club de CSS Montpellier afin de le

Commission Fédérale Football des Sourds



satisfaire pour le transport plus près, et le club a dû annuler cette participation c'est une honte !

La commission transmettra à tous les régions et la FFH de la décision du club. La région sud-Ouest a du se battre pour trouver un budget et surtout favoriser les clubs de sa région. Ce club a du priver ses joueurs de pouvoir participer à cette compétition.

REAL MARSEILLE SOURDS du 3 mai 2018 : Confirmé avoir reçu le règlement de l'ASCS CLERMONT FERRAND pour impayé des frais d'arbitres lors du samedi 25 novembre 2018.

Pris note.

ASS LYON du 3 mai 2018 : demande d'autorisation de son match amical contre OS CHENNEVIERS le samedi 12 mai 2018 et autorise de prêter son joueur JACQUEMIN Cyril au club de CSS MONTPELLIER pour le tournoi du 80ème anniversaire du CSS Montpellier le week-end du 19 mai 2018

La commission donne son accord pour le match amical et *pris note pour le prêt d'un joueur.*

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION

